



RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR PAR LA MISE EN PLACE DE L'ARCEP ET DE L'ANSR

Lomé, le 29 Juin 2017 – Le Ministre des Postes et de l'Économie Numérique rencontre les équipes de l'Autorité de Règlementation des secteurs de Postes et de Télécommunications pour leur présenter le processus de mise en place de l'ARCEP et de l'ANSR.

Les réformes engagées dans le secteur de l'économie numérique, visent à insérer pleinement le Togo dans la société de l'information en marche, afin de tirer un meilleur profit des évolutions technologiques, d'anticiper les évolutions futures et de soutenir le développement économique de notre pays.

Le renforcement de la gouvernance du secteur, à travers la mise en place de nouvelles institutions spécialisées, indépendantes et très performantes est l'une des clés de la réussite de cette réforme. C'est pourquoi, ont notamment été adoptés les décrets portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP), le 27 novembre 2015 et portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale du spectre des Radiofréquences (ANSR), le 8 novembre 2016.

La consolidation du Régulateur (ARCEP) et la mise en place de l'ANSR sont des préalables extrêmement importants. Ils permettront d'attirer davantage le secteur privé, d'accélérer les investissements dans le secteur et d'assurer les conditions de concurrence optimales au bénéfice des consommateurs togolais.

Cette volonté est soutenue par la Banque Mondiale dans le cadre du projet WARCIP-Togo ainsi que par le Millenium Challenge Corporation (MCC).

Le consortium "AfricSearch & ICEA", constitué d'un cabinet togolais et d'un cabinet international a donc été recruté avec le concours de la Banque Mondiale, pour assurer la mise en place opérationnelle de l'ARCEP et de l'ANSR au cours des prochains mois.

Ainsi, une nouvelle organisation sera définie, les interactions entre l'ARCEP et l'ANSR seront encadrées, l'adéquation entre les profils existants et à recruter par rapport aux postes disponibles sera déterminée et des outils d'accompagnement, de gestion de carrières et de développement des ressources humaines orientés vers la performance seront proposés.

L'objectif principal est de faire de l'ARCEP et de l'ANSR des structures performantes et indépendantes, et surtout, des modèles de référence en Afrique.

Cette matinée d'échanges fut l'occasion de présenter aux équipes concernées, le déroulé de la mise en place des deux nouvelles agences. A cette occasion, le Ministre des Postes et de l'Economie Numérique, Madame Cina Lawson a souligné que « *L'impact du secteur dans l'économie du pays est tel, qu'il est nécessaire de renforcer les pouvoirs du régulateur pour faire en sorte que les TIC deviennent rapidement un bien de grande consommation.* »

Contact presse : Delali KUDAWOO ; delali.kudawoo@numerique.gouv.tg

Le Ministère des Postes et de l'Economie Numérique définit et coordonne la mise en œuvre de la politique de l'Etat dans les domaines des postes et de l'économie numérique. A ce titre, il traite des questions relatives au développement et à la promotion des activités postales et œuvre à la promotion et à la diffusion des technologies de l'information et de la communication (TIC) en vue de l'émergence du secteur de l'économie numérique. Depuis 2010, Cina LAWSON occupe les fonctions de Ministre des Postes et de l'Economie Numérique.